

FICHE du CPOM de l'EHPAD La Chocolatière Noisiel.

L'EHPAD Public la Chocolatière de Noisiel compte 120 places habilitées à l'aide sociale, dont 14 places de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

Cet EHPAD est géré sous le régime d'une convention de direction « Au Coin du Feu » de Dammartin en Goële.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200924-lmc100000021045-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/09/2020
Réception Préfet : 29/09/2020
Publication RAAD : 29/09/2020

Suite à l'analyse du diagnostic réalisé par le gestionnaire, il ressort 5 la période du CPOM prévu pour 5 ans (2020-2025). Ces obj tripartite par les instances suivantes : Agence Régionale de Santé, Département, et EHPAD de Noisiel.

Le 1^{er} objectif vise à améliorer la prise en charge des résidents dans le cadre d'une démarche de parcours. Il se décompose en 8 actions :

- programmer et réaliser les travaux de réfection d'une partie du bâtiment suite à l'affaissement des fondations de l'aile Bleuets/Roitelets ;
- poursuivre et perfectionner la formalisation et l'actualisation des projets de vie individuels des résidents,
- élaborer un questionnaire de satisfaction des usagers,
- aménager le parc de l'établissement et mettre en place un projet d'éco paturage ainsi qu'un parcours thérapeutique,
- mettre à jour les documents relatifs aux droit des usagers (contrat de séjour, livret d'accueil) ainsi que le projet d'établissement ;
- améliorer la qualité de l'hébergement grâce au bio nettoyage ;
- renforcer l'équipe de bio nettoyage par redéploiement du personnel ;
- fermer la chambre mortuaire de l'établissement pour vétusté ;

Le 2^{ème} objectif vise à améliorer la prise en charge soins dans une démarche de parcours. 4 actions sous-tendent cet objectif :

- la création d'une unité de vie protégée, sans extension de place, pour des résidents subissant des pertes cognitives et des troubles du comportement,
- un effort pour diminuer le nombre et la durée des résidents hospitalisés, dont notamment l'intégration d'un dispositif d'astreinte de nuit d'infirmière, l'accompagnement de la fin de vie, le recours plus fréquent à l'Hospitalisation à Domicile (HAD),
- la participation aux réunions d'animation territoriale organisées par le Dispositif d'Appui à la Coordination Seine et Marne nord,
- la poursuite du développement des conventionnements avec des structures spécifiques aux offres spécialisées (Unités cognitivo-comportementales),

Le 3^{ème} objectif vise à améliorer la qualité des prestations et des accompagnements proposés, et la qualité de vie au travail des professionnels. Les actions retenues sont :

- poursuivre l'installation du matériel de transfert par la pose de rails,
- réactualiser la formation des professionnels sur des thématiques de prise en charge : troubles du comportement, fin de vie, prévention des escarres, prévention des chutes etc, et travailler à l'appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

- financer la formation des professionnels à l'animation (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BEJEPS), Diplôme d'Etat, Jeunesse, Education Populaire, Sport (DEJEPS),
- organiser la gestion et la déclaration des événements indésirables graves grâce à un outil interne.

Le 4^{ème} objectif vise à fidéliser les personnes et stabiliser les équipes. Cet objectif passe par 8 actions :

- Lisser sur 5 ans la charge en soins et en dépendance par poste d'infirmier,
- Lisser sur 5 ans la charge en soins et en dépendance par poste d'aide-soignant/aide médico psychologique,
- Poursuivre les partages de compétences entre les professionnels des EHPAD de Noisiel et de Dammartin en Goële qui sont gérés sous la forme d'une direction commune,
- Continuer l'accueil de stagiaires en formation (cible : accueil de 40 stagiaires par an)
- Recentrer l'action du médecin coordonnateur sur son activité de coordination et s'appuyer sur un partenariat avec les médecins libéraux pour le soin,
- Maintenir le temps d'intervention du psychologue à hauteur de 0,70 ETP,
- En matière d'effectifs de personnel, définir des effectifs cibles et des effectifs réels,
- Définir une politique de remplacement du personnel.

Le 5^{ème} objectif est la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires afin de maintenir la pleine activité dans l'EHPAD à savoir :

- le maintien de la pleine activité en affichant un taux d'occupation de 95 % au mois
- l'atteinte d'un taux d'occupation de 70 % de Seine-et-Marnais.

Au niveau de l'impact financier, les dotations soins et dépendance ont été revues en fonction des dernières réglementations et de l'évaluation du GMP et du Pathos (grille relative au besoin en soin), qui ont été effectués et validés pour cet EHPAD avant le 30 juin 2019.

La dotation soin versée par l'ARS pour cet EHPAD est de 1 855 107,15 €.

Le Forfait Global Dépendance calculé par le Département pour 2019 s'élève à 703 551.82 €

Le forfait cible s'élèverait à 755 418.35 € en 2023, soit une augmentation échelonnée sur la durée du CPOM année par année qui s'élève à 64 833 €. Ce surcroît de dotation permettra au gré du gestionnaire l'embauche de personnel supplémentaire sur la section dépendance.

Les ressources de la section hébergement pour 2019 sont évaluées à 2 524 983.37 €

Le tarif moyen journalier 2019 de la section hébergement est de 58,58 €. Il sera de 58,77 € en 2020 en application du taux d'évolution des dépenses fixé par le Conseil départemental en 2020. A compter de 2021, le tarif moyen journalier intégrera le taux d'évolution des dépenses fixé chaque année par le Conseil départemental ainsi que les surcoûts du Plan Pluriannuel d'Investissement dès que celui-ci sera présenté par l'établissement et validé par le Conseil départemental.

En ce qui concerne la section hébergement aucun poste de personnel supplémentaire n'est prévu, le redéploiement des moyens est préconisé.